AUDIENCE DASEN Gard, 2 juillet 2021

Sur le REFUS des temps partiels PE

Monsieur le DASEN,

Nous vous remercions de nous accorder cette audience et nous souhaitons vous demander le réexamen des demandes des temps partiels sur autorisation pour les enseignants du premier degré.

L'année scolaire 2020-2021 a été éprouvante pour l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale. Elle restera malheureusement marquée par la détresse d'une bonne partie des enseignants face aux tergiversations du ministère dans sa gestion de la pandémie. Il a fallu, encore plus que de raison faire preuve de bienveillance, d'empathie, de compréhension.

Or quand il s'agit des personnels, il semblerait que ces belles valeurs prônées, à juste titre par le ministère, soient délaissées au profit d'une gestion comptable des plus extrêmes.

Sur la forme tout d'abord, les collègues ont été averties tardivement (mi-juin pour la plupart) qu'une rencontre serait organisée afin de connaitre les motivations de leur demande de temps partiel. Ne connaissiez-vous pas pourtant, via le formulaire officiel, ces raisons depuis le mois de mars ? Ces « rencontres » ont été extrêmement mal vécues et n'ont pas permis aux enseignants d'aborder leurs véritables raisons personnelles, parfois dures à exprimer, en un temps contraint. D'après eux ce qui devaient être un échange s'est transformé en une plaidoirie assez désagréable. Que dire aussi du travail fait ou non par les IEN avant pendant après ces discussions Visio ? Puis, une semaine plus tard, une lettre identique pour tous, sans tenir compte des situations personnelles exposées lors de la visioconférence, expliquait les motifs généraux du refus, accompagnés parfois d'une photocopie, floue, retraçant les différentes possibilités de recours. Nous espérons vous faire comprendre que cela ne ressemble pas au dialogue social dont on nous vante les bienfaits depuis des années, ni même à l'échange que l'on peut attendre d'un service public tel que celui de l'éducation nationale vis-à-vis de ses personnels.

Sur le fond, dans votre courrier, vous mettez en avant la nécessité de service induite par manque de remplaçants liés à la crise sanitaire. Mais l'année scolaire qui s'annonce n'est pas seulement induite par celle passée ! C'est d'ailleurs cette même pandémie qui a obligé les personnels à se mettre en ASA ou bien tout simplement en arrêt maladie. Ils reviendront sur leurs postes en septembre. Comme nous le mentionnions lors d'un précédent CTSD et nous l'avons encore répété lors du CTA, les besoins du département du Gard en personnels supplémentaires sont en l'occurrence, de 78 Titulaires Remplaçants dans le Gard (l'équivalent de 6 postes supplémentaires par circonscription). Le changement d'organisation du système de remplacement n'a pas été aidé non plus, pour réussir à combler les manques sur le Gard. Avez-vous des résultats probants concernant cette mise en place ?

Nous avons eu au téléphone des collègues désespérées, quelquefois en larmes ne sachant que faire pour que vous leur accordiez leur temps partiel. Nous avons pris bien plus de 15 min pour les écouter, pour dialoguer et en plusieurs fois. M. le DASEN, il n'est pas facile de perdre 25% ou 50% de son salaire. C'est un choix difficile et surtout une contrainte car les personnels sont trop souvent le dos au mur pour assurer leur mission de plus en plus difficilement et leurs obligations familiales.

Tous les collègues qui nous ont contacté, préfèreraient ne pas perdre de l'argent pour faire face à leurs impératifs ou encore pour ne pas se trouver en arrêt maladie. Car c'est un beau métier que celui de professeur mais au combien prenant et usant. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au recours fait par nos collègues PE du Gard.

LES SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX
Frédéric ODEAUX
Nicolas PERROT
Sébastien FILLION